



N°165

JANVIER 2007

LE SURVOL RÉGULIER DE L'ACTUALITÉ OLYMPIQUE ET SPORTIVE

Le CRIB (Centre de Ressources et d'Informations) est bien arrivé

En l'attente de locaux spécifiques, ce service gratuit, à destination des dirigeants du mouvement sportif fédéré, sera à votre disposition dans les locaux du CDOS. En fonction de son évolution qui tiendra compte des besoins émergents, il pourra se déplacer dans des bureaux plus appropriés à son activité.

Ce service financé par le CNDS, a la charge délicate, mais devenue nécessaire, d'apporter un soutien pour faire face à toutes les « tracasseries administratives » qui deviennent un frein à la prise de responsabilités.

Nous aurions préféré que l'Administration, avec un grand A, simplifie les obligations juridiques et fiscales des associations ; c'était possible, mais il n'y a jamais eu vraiment une volonté politique allant dans ce sens, bien au contraire.

Il ne sert à rien de le contester, c'est un fait, les associations sont considérées comme des entreprises, et le mouvement sportif au plan national, a accepté cette situation que le CDOS a toujours dénoncée.

Cet aveuglement ne peut nous réjouir car il a contribué à un affaiblissement du mouvement associatif, on le constate sans réagir, on continue à jouer avec les statistiques, à aller de l'avant comme s'il était facile de renouveler les cadres dirigeants. Bref si c'était vrai, on le saurait, on ne manquerait pas de le faire aussi savoir avec des exemples précis, on les attend ...

Du reste, les personnes qui ne partagent pas cet avis sont invitées à nous écrire en prenant le soin de nous apporter une argumentation solide et concrète, nous aurons grand plaisir à les publier.

Il ne s'agit pas de contester le fait qu'une association qui reçoit des fonds publics et qui a des salariés, ne soit pas transparente ; là n'est pas le problème. Il s'agit de permettre de ne passer qu'un minimum de temps aux tâches administratives, ce qui serait possible en les allégeant.

Malheureusement comme dit le dicton « Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? »

Si on veut vraiment faciliter l'accès des jeunes aux responsabilités, on doit leur permettre de consacrer la majorité de leur temps à l'animation afin d'acquérir des compétences dans ce domaine qui est le seul qui peut encore les intéresser, voire plus ...

Nous espérons donc que le CRIB apportera le soutien nécessaire aux bénévoles qui pourront ainsi y trouver un service à leur écoute, attentif à leurs multiples problèmes et aux spécificités du sport.

Vous trouverez à l'intérieur une documentation vous informant sur le fonctionnement de celui-ci et les grands thèmes qui vous seront proposés. Nous serons attentifs à toutes vos suggestions afin de répondre à vos besoins.

C.L

SCOOP 94

Directeur de la publication
Rédacteurs
Traitement et Documentation
Dessins

Christian LOPES
Claude BAISSAC, Jacques CÉLÉRIER, Alain MÉRIGOT, Jean-Claude RAOULX
Gérard CHARPENTIER, Nathalie LASSOUED
Michel-Yves SCHMITT

COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU VAL-DE-MARNE

2, rue Tirard – 94000 CRETEIL

Tél. 01 48 99 10 07 – Fax 01 48 99 30 21 - e.mail cdos94@cdos94.org Site internet : www.cdos94.org

Mensuel gratuit – Tirage 1 200 exemplaires – n°ISSN 1761 4899

JOURNEE INTERNATIONALE DU BENEVOLAT

A l'initiative de la MAIA, sous la direction de M. Nicolas MULLER, une soirée a été organisée sur ce thème du bénévolat, le 5 Décembre à l'Université de Paris 12.

Le mouvement associatif avait bien répondu à cette invitation, même si le mouvement sportif était un peu sous représenté.

La sociologue historienne Axelle BRODIEZ, a dressé un très intéressant panorama du monde associatif, de ses évolutions et de ses enjeux. Il a été rappelé que 37 % des Français adhèrent à une association, chiffre qui montre l'intérêt qui est porté à ce mouvement. Le nombre est estimé à 800 000 personnes dont le poids économique est de 47 milliards d'euros.

Les Français portent un regard très positif sur le monde associatif dont le rôle est reconnu dans tous les domaines. Le déclin du politique et de l'Etat providence a été compensé par l'engagement associatif encouragé depuis les mesures législatives de 1981.

Dans le peloton de tête se trouvent : le sport 43 %, la culture : 21 % et le loisir 21 %, ce dernier chiffre englobe des activités physiques. On voit donc bien que le secteur sportif est la composante la plus importante alors même que les budgets qui y sont consacrés demeurent les plus faibles au niveau de l'Etat.

En Val de Marne, une récente enquête nous a donné des chiffres un peu différents, à savoir :

20 % sport – 19 % loisir – 19 % assos de quartier – 16 % culture

Le budget consacré au sport par le département n'est pas du tout proportionnel au poids qu'il représente. Ce cas de figure se retrouve au niveau national car les associations à caractère social sont une des priorités des politiques fortement déclinée au niveau territorial.

Il existe bien un désarroi des nouveaux bénévoles dont le nombre est plus fluctuant, l'engagement est plus ponctuel, mais globalement le bénévolat serait florissant

.Nota : Cette affirmation nous semble bien contradictoire avec l'enquête publiée par France Bénévolat qui souligne bien l'existence d'un malaise dans le monde associatif qui a des peines à se renouveler. Les contraintes administratives et les responsabilités croissantes sont un frein indiscutable.

Axelle BRODIEZ pondéra son propos en précisant que s'il existe des difficultés, elles se concentrent autour des postes à responsabilité. Les dirigeants ont trop tendance à rester longtemps en place sans se préoccuper assez du renouvellement, il est donc nécessaire d'accueillir les nouveaux en leur donnant une réelle possibilité d'accéder à ces fonctions.

Favoriser l'émergence de projets, renforcer la convivialité, créer du lien, montrer que la solidarité est une préoccupation de l'association ... etc

Dans le même temps, il convient de développer une politique de formation pour répondre aux contraintes juridiques, celle-ci est valorisante et aidera l'accès aux responsabilités, devenir dirigeant, c'est formateur.

M. Pascal SAVOLDELLI, Vice-président du Conseil Général, responsable entre autre de la vie associative avait tenu à être présent avec des membres du nouveau service « PROJ'AIDE ». Il a été très intéressé par l'exposé d'Axelle BRODIEZ et par les échanges qui ont suivi avec la salle. Il a confirmé que PROJ'AIDE était une structure tout à fait nouvelle et sans doute inédite en France. Ses orientations vont se définir petit à petit par rapport à l'expérience acquise et aux besoins exprimés.

De son côté, M. Christian LOPES, président du CDOS, a pu commenter les propos d'Axelle BRODIEZ en s'attachant au renouvellement des dirigeants qui devient de plus en plus problématique en partant de la réalité du terrain dans le milieu sportif.

Il a présenté le CRIB qui va voir le jour rapidement et qui aura comme première mission, l'aide aux tâches administratives, son évolution se fera aussi en fonction des besoins émergents. Ce nouveau service s'adresse au mouvement sportif, il dépend du CDOS, le financement étant assuré par le CNDP.

La parole fut ensuite donnée à Dominique THIERRY de France Bénévolat, association qui va avoir une antenne en Val de Marne, grâce au Conseil Général.

A la suite de son intervention, la parole a été prise par des bénévoles de terrain qui ont pu témoigner de leurs expériences, et exposer leurs motivations. On a pu ainsi se rendre compte, s'il en était besoin, que le bénévolat est enrichissant car il est porteur de valeurs dont la plus grande est la solidarité.

Notre conclusion : Le mouvement associatif est ancré dans notre société, les pouvoirs publics en ont besoin. Il faut veiller à le préserver, c'est un militantisme qui est au service de l'intérêt général.

DIALOGUE CIVIL ET ASSOCIATIONS

La conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) a lancé une campagne sur le thème « Que serait la vie sans les associations ». Le premier but est de faire remonter aux candidats des prochaines élections nationales les revendications de la vie associative et de les sensibiliser à l'urgence du dialogue civil.

La CPCA souhaite que les changements d'équipe gouvernementale ne se traduisent pas par des remises en cause des accords en matière de subventions et d'aide à l'emploi.

Depuis Janvier 2006 une circulaire a invité les ministères à consulter les associations. Des groupes de travail ont été mis en place pour mieux assurer la représentation des associations, tout particulièrement au sein des conseils économiques et sociaux.

La CPCA entend bien par sa nouvelle campagne renforcer le dialogue en mobilisant les fédérations sur ce thème et ses objectifs :

- Créer la notion d'association partenaire
- Renforcer la participation des associations aux instances consultatives
- Reconnaître un pouvoir de proposition au mouvement associatif organisé
- Instituer dans les ministères un référent associatif au niveau du cabinet et d'une manière permanente au sein de l'administration
- Instituer une commission paritaire de la vie associative
- Instaurer un dialogue civil permanent entre le mouvement associatif organisé et une délégation interministérielle pour la définition et le suivi de la politique associative du gouvernement.

Le 20 Janvier 2007, une rencontre nationale réunira les représentants des différentes fédérations, membres des coordinations associatives pour présenter la synthèse des travaux régionaux, et des propositions qui seront faites aux différents candidats aux élections.

Les initiatives dans ce sens foisonnent, le CNOSF en a eu une mais il ne nous a pas consultés comme d'habitude ...et nous ne revendiquons donc pas ses propositions qui ne sont pas le résultat d'une analyse partagée.

La conclusion nous amène à dire que l'objectif est d'arriver à ce que le monde politique quel qu'il soit reconnaisse que la société sait s'organiser, que l'on doit compter sur elle. Entre le candidat et le citoyen, il y a la société civile.

LES ANS

Confirmation du changement annoncé, désormais les ANS se sont constituées en association agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, le comité de pilotage est remplacé par un comité directeur qui devra définir les responsabilités de chaque membre et respecter le schéma structurel.

Le plan d'action triennal prévoit aussi :

- o Moderniser les moyens de communication, relooké le site et mettre en réseau la Lettre des ANS
- o Amplifier la participation active et financière des membres
- o Réorienter la mise en œuvre d'initiatives de réflexions-débats
- o Garder l'initiative d'un rassemblement National

Afin de valider ces nouvelles orientations, une rencontre nationale est proposée les 2 et 3 Février 2007 à Lille.

Inscription : A.N.S : 03 20 58 91 80 – FAX : 03 20 58 00 75

E mail : isabelle@luc.asso.fr

Sources d'informations : La Lettre de l'Économie et du Sport, le Parisien, le mensuel ASSOCIATIONS, le Figaro, l'Équipe, la Lettre d'Information de la revue Juridique et Économique du Sport ...

PIEGES DES CONVENTIONS DE SUBVENTIONS

Une convention de subvention est normalement exclue des dispositifs de mise en concurrence, à moins qu'elle puisse être considérée comme une délégation de service public ou de marché public. Cette notion est quelquefois compliquée à définir, en cas de mauvaise appréciation, il existe un risque pénal de requalification de l'association.

Dans une période où l'on demande aux associations de prendre le relais de services publics qui étaient rendus à la collectivité, il est nécessaire d'éviter les pièges.

Par exemple, une association qui reçoit des subventions d'une collectivité dans le cadre de ses activités, et dans le cadre d'une convention d'objectifs qui formalise les engagements réciproques des deux parties, l'activité est considérée comme indépendante de la collectivité.

Il en est tout autre, lorsqu'une collectivité délègue à une association le service qu'elle peut rendre et que les administrateurs sont fortement issus de ladite collectivité, ou de ce que l'on considère comme le pouvoir public.

L'administration ne saurait admettre cette échappatoire aux règles des dispositifs de mise en concurrence. La subvention allouée doit garantir un usage conforme à l'intérêt général tout en agissant dans le même sens que les élus locaux, sur des terrains communs.

Les élus sont attentifs aux initiatives qui peuvent améliorer la vie locale, mais ont tendance à se les approprier politiquement au motif qu'ils les financent.

Ceci dit, le sport ne semble que peu concerné, pour l'instant, par cette réglementation tant française qu'européenne.

Pour en savoir plus, il convient de consulter le rapport de l'enquête de la mission interministérielle sur les marchés publics.

Elle publie dans son dernier rapport les quatre cadres juridiques dans lesquels peuvent s'inscrire les relations entre les collectivités publiques et les associations : convention de subvention, mandat, marché public ou délégation de service public.

Il faut aussi préciser qu'il n'existe pas une définition légale des notions de subvention, d'intérêt général et de service public.

La seule chose à retenir pour une association résulte dans le fait qu'une subvention ne doit pas changer le statut de l'association en la requalifiant comme un opérateur économique à caractère onéreux, passible comme une entreprise, des impôts fiscaux, tout particulièrement de la TVA à 19,6 %.

UN MILLION

Il s'agit du chiffre avancé pour le nombre d'associations qui n'auraient plus aucune existence, mais qui n'auraient pas été dissoutes.

Il semble que la dissolution s'apparente à un parcours du combattant, ceci expliquant sans doute l'absence d'obligations légales en la matière.

Si ce chiffre se confirme, nous le saurons prochainement, les dernières statistiques pourraient s'en trouver très altérées.

La suite au prochain numéro.

TROPHEE DU FAIR PLAY ET DU SPORT SANS VIOLENCE

Créé par le CDOS, le trophée est destiné à mettre en exergue nos sportifs départementaux et leur encadrement quant à leurs qualités de bonne éducation sportive et de bonne tenue générale durant leurs activités sportives.

Destiné à promouvoir l'esprit sportif plus que le résultat, le trophée concerne les Val de Marnais durant la saison 2006.

Merci aux comités départementaux de relayer auprès des comités de sélections (CDOS 94 – FFMJS 94 et CD OMS 94), après choix et concertation, le nom des sportifs, arbitres, dirigeants que vous voudrez bien nous proposer.

Les récipiendaires seront récompensés lors de l'assemblée générale du CDOS, le samedi 17 Mars 2007, à Villecresnes.

A.M

ATHLETISME

La fédération française a voté massivement, à plus de 91 %, la création d'une ligue professionnelle, il s'agit d'une première en France pour un sport individuel, et même en Europe.

Cette professionnalisation ne concerne pour l'instant qu'un nombre réduit d'athlètes, ils sont 23 à être présentés en fonction de leur niveau de performances. S'ils acceptent de passer pros, ils bénéficieront d'un contrat à durée déterminée de deux ans, assorti d'un salaire mensuel de 1500 euros.

L'intérêt de ces gains qui se substitueront aux aides et aux défraiements dont ils bénéficient, réside surtout dans le bénéfice d'un statut ouvrant droit aux avantages sociaux.

En contrepartie, les athlètes s'engageront à participer à trois épreuves du circuit pro, Championnat de France, sélections nationales, Coupe d'Europe des Nations qui sont souvent boudées au profit de meetings internationaux très rémunérateurs.

Des négociations sont donc en cours avec le syndicat des athlètes pour trouver un juste équilibre dans un calendrier. Si le président de la FFA se félicite de la création de cette ligue en la qualifiant de décision historique, il m'empêche que cette professionnalisation fait débat.

Une question que l'on peut se poser sur les sponsors qui vont financer cette « opération » : ne vont-ils pas vendre le spectacle d'une équipe d'athlètes qui devront s'illustrer dans des compétitions qu'ils auront choisis eux-mêmes. C'est toujours du donnant-donnant dans ce cas, on ne saurait être dupe.

OMNISPORTS

La Chine a progressé de la quatrième à la troisième place mondiale, derrière les Etats-Unis et la Russie, en terme de réussite sportive. La Chine détrône la France qui rétrograde à la cinquième place derrière l'Allemagne.

Sans commentaires !



ECHOS 94

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

L'assemblée générale du CODEP GV 94 s'est tenue, le samedi 16 Décembre 2006, au CISP de Paris.

Pourquoi Paris ? Pour y fêter ses 35 ans.

Le président B.HAUSSMANN a souligné dans son rapport que les effectifs du Val de Marne étaient en légère progression. 7 341 licenciés, alors que les statistiques nationales et régionales montrent une faible décroissance.

Les sections se répartissent en 3 groupes :

- 8 sections dont les effectifs se situent au-delà des 300 licenciés
- 12 sections dont les effectifs se tiennent entre 100 et moins de 300 licenciés
- 15 sections dont les effectifs varient de 10 à moins de 100 licenciés.

La répartition homme/femme de 7,28 % est légèrement supérieure à la moyenne nationale de 6 %.

Les moins de 35 ans représentent 10,5 %, les 35/54 ans : 39 % et les 55 ans et plus : 50,5 %.

Il faut souligner le sérieux et l'enthousiasme qui animent les dirigeants et animateurs sportifs pour assurer le rayonnement de leur discipline.

La gymnastique volontaire dans notre département répond particulièrement aux attentes des pratiquants.

Comment joindre la permanence téléphonique : ☎ 01 48 73 00 97.

TENNIS DE TABLE



Les 20 et 21 janvier prochains, le Critérium Départemental des Jeunes challenge René GUIMBARD se déroulera au stade Pierre Brossolette à St-MAUR et réunira un millier de jeunes compétiteurs évoluant dans les clubs du Val de Marne.

Outre les titres de champions départementaux qui seront décernés dans les différentes catégories, cette épreuve désignera les clubs qui représenteront le Val de Marne aux niveaux régional, puis national, dans le challenge Bernard JEU.

Cette compétition est organisée, comme chaque année, par le Comité Départemental.

LE CDOS ETAIT PRESENT ...

Le 5 Décembre, à la Journée du Bénévolat à l'Université Paris XII à Créteil (C.LOPES, JC RAOULX)

Le 15 Décembre, à la soirée des Mérites Sportifs des Bénévoles 93 à l'Ile St Denis (JC.RAOULX)

Le 15 Décembre, à l'assemblée générale de la VGA St Maur (C.LOPES)

Le 16 Décembre, à l'assemblée générale du CD de Gymnastique Volontaire à Paris 12^e (A.MERIGOT)

Le 16 Décembre, à l'assemblée générale de la FAVA à St-Maur (C.LOPES, G.CHARPENTIER, A.MERIGOT)

Le 21 Décembre, à la cérémonie de remise des Médailles de la Jeunesse et des Sports à la Préfecture de Créteil (C.LOPES, A.MERIGOT, J.CELERIER, G.CHARPENTIER, G.JUSTIN, R.BAUMANN)

« PAPY NOUS A QUITTE »

C'est avec beaucoup d'émotion que nous avons appris le décès d'André BEAUDOIN, ancien président de l'Athlétique Club de Paris Joinville, anciennement Athlétique Club de Paris, qu'il avait fondé en 1963. Arrivé depuis plus de 20 ans à Joinville, ce club devenait le 16 Décembre 1985 l'Athlétique Club de Paris Joinville et André BEAUDOIN en prenait logiquement la présidence jusqu'au 27 Juin 2006, date à laquelle il avait passé la flamme à Gérard AUVRAY ;

Celui que l'on appelait familièrement « PAPY » était plus qu'un président, c'était un ami, un confident respecté et aimé par tous. Sous sa présidence des grands athlètes se sont entraînés, Stéphane CARISTAN, Marie-José PEREC, Betty LISE, Sébastien PINCEMAIL... etc

Sa disparition a donc suscité beaucoup d'émotion et de tristesse, il restera dans le cœur de ses nombreux amis (es) comme l'exemple d'un bénévole compétent et dévoué, une figure emblématique de l'athlétisme.

Au revoir André BEAUDOIN, tu vas vraiment nous manquer.

DEFI RALLYE 4L TROPHY



Sophie ALDEHUELO, Cécile BITON, Aurélie COUESNON et Audrey TOUMELIN, élèves de TSTP, B et EEC de l'école du Bâtiment et des Travaux Publics à Vincennes, ont été sélectionnées par l'entreprise DESCHIRON et EMCC pour participer au rallye 4 L (Renault).

- Pourquoi elles ? Pour promouvoir les femmes dans le secteur BTP
- Pourquoi faire ? Pour apporter 50 kilos de fournitures scolaires à une école défavorisée au Maroc
- Quand a lieu ce rallye ? Durant les congés de Février 2007
- Avec qui ? 300 équipages participent au rallye
- Comment les aider ? Une équipe de soutien logistique va se créer au sein de l'EBTP (18 rue de Belfort 94300 VINCENNES) pour les aider à finaliser leur périple.

Il faut les encourager !

A.M

FAVA

L'assemblée générale annuelle de la FAVA du Val de Marne a eu lieu le samedi 16 Décembre 2006, à la mairie de Saint-Maur.

Adhérents, cadres bénévoles avaient répondu présents, la salle de fêtes était comble à la satisfaction de la présidente, Geneviève RAOULX, entourée de son comité directeur au complet.

Elle traça dans un rapport moral la vocation et le but de l'association, le fonctionnement sportif par la piscine natation et les séances sportives du samedi après-midi, en rappelant qu'une équipe extraordinaire d'encadrement avec beaucoup de jeunes était à la base de cette réussite.

Un grand bravo à tous ces volontaires qui dans chaque atelier donnent le meilleur d'eux-mêmes.

Rendez-vous pris pour les 37^e Jeux Spéciaux du Val de Marne, le samedi 12 Mai 2007, au stade Chéron de Saint-Maur. Soyez nombreux !

A.M

MANIFESTATIONS DU MOIS DE JANVIER 2007

Date	Lieu	Manifestation	Contact
4 au 7 Janvier	Ivry/Province/Paris	31 ^e Challenge Marrane	US Ivry Handball : 01 45 15 07 96
6 Janvier	Saint-Maur	Challenge mixte haltérophilie/ force athlétique	CD Haltérophilie : 01 48 89 44 68
20 Janvier	Créteil	Colloque Santé « La Santé par le Sport »	CDOS : 01 48 99 10 07
28 Janvier	Créteil	12 ^e Cristo Lutte	US Créteil Lutte : 01 42 07 15 74
28 Janvier	Vincennes	Challenge Jean Clouet	Cercle d'Escrime : 01 43 74 81 92

